



Doc. 15961

12 avril 2024

Prévenir les comportements addictifs chez l'enfant

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2262 (2023)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la [Recommandation 2262 \(2023\)](#) de l'Assemblée parlementaire «Prévenir les comportements addictifs chez l'enfant». Il reconnaît la responsabilité primordiale qui incombe aux États membres de garantir le droit des enfants de jouir du meilleur état de santé possible. Cela suppose d'adopter des mesures efficaces de prévention et de traitement de l'addiction et de mieux comprendre les causes des comportements addictifs chez l'enfant. Le Comité se félicite de l'attention accordée par l'Assemblée à ce problème de santé publique qui prend une ampleur alarmante et qui touche un secteur vulnérable de notre société.

2. Le Comité des Ministres se félicite du soutien apporté par l'Assemblée à l'initiative du Groupe Pompidou visant à développer des activités de prévention des comportements addictifs chez les enfants dans le cadre de son programme de travail 2023-2025, y compris les travaux innovants sur les enfants et les familles touchés par la consommation de drogues des parents. Il encourage le Groupe à continuer de traiter cette question.

3. Concernant les recommandations formulées par l'Assemblée au paragraphe 4, selon lesquelles le Groupe Pompidou devrait, entre autres, mener des études sur l'usage du cannabis chez les enfants, sur les addictions comportementales facilitées par les technologies en ligne et sur la prévalence de l'usage par les enfants de substances psychoactives nouvelles, le Comité des Ministres souligne que les interventions visant à prévenir ou à retarder la consommation de drogues chez les jeunes doivent être fondées sur les meilleures preuves et normes. À cet égard, plusieurs ressources ont été mises au point pour aider les responsables européens de l'élaboration des politiques à prévenir les comportements addictifs chez les enfants. Les Standards de qualité européens de prévention des usages de drogues (EDQPS) constituent un ensemble de principes destinés à aider les décideurs à développer et à évaluer la qualité de la prévention de l'usage de drogues². Le Programme européen de formation en matière de prévention³ propose des formations aux décideurs, aux leaders d'opinion et aux responsables politiques sur les interventions efficaces en matière de prévention de l'usage de drogues. De plus, le registre Xchange de l'OEDT⁴ (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) est une ressource utile aux décideurs pour choisir des interventions de prévention de l'usage de drogues ayant fait l'objet d'une évaluation rigoureuse en termes d'efficacité et d'impact.

4. Le Comité des Ministres rappelle en outre que des enquêtes statistiques scolaires sur le comportement des enfants (âgés de 15 à 16 ans) face à la consommation de drogues et d'alcool et aux éventuelles addictions qui y sont liées sont menées depuis 30 ans via ESPAD (Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues) dans plus de 40 pays, pour la plupart membres du Groupe Pompidou. ESPAD, projet lancé par le Groupe Pompidou, est coordonné par un groupe indépendant de chercheurs dont les données sont utilisées par l'OEDT pour son rapport européen annuel, puisqu'elles sont considérées comme un important indicateur épidémiologique de la demande. Les résultats de ces enquêtes

1. Adoptée lors de la 1495^e réunion des Délégués des Ministres (10 avril 2024).

2. https://www.emcdda.europa.eu/publications/manuals/prevention-standards_en

3. https://www.emcdda.europa.eu/best-practice/european-prevention-curriculum-eupc_en

4. https://www.emcdda.europa.eu/best-practice/xchange_en



d'ESPAD, réalisées tous les quatre ans, figurent également dans une base de données accessible à tous ceux qui souhaitent approfondir le sujet. La répartition des tâches entre le Groupe Pompidou, l'OEDT et le réseau de recherche ESPAD permet d'éviter les doubles emplois et de partager l'expertise.

5. Au paragraphe 6, l'Assemblée recommande d'étendre le MedSPAD, qui est une adaptation d'ESPAD aux pays méditerranéens, à l'ensemble des États membres du Groupe Pompidou. Au sein du MedSPAD, certains pays européens font déjà partie de MedNET («Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions» du Groupe Pompidou) et participent aux discussions du comité MedSPAD. MedSPAD a été en mesure d'examiner des questions sur l'usage parental et l'impact de la covid car la taille de MedSPAD, en termes de nombre de pays participants, est inférieure à celle d'ESPAD, ce qui facilite le processus décisionnel. Toutefois, même si le lien entre ESPAD et MedSPAD est de plus en plus étroit, du simple fait que les consultants des deux réseaux sont les mêmes et que le secrétariat de MedNET est conscient de la valeur des deux études, MedSPAD ne peut pas être imposé aux pays européens qui mènent les enquêtes ESPAD. C'est pas à pas que les connaissances et le contexte des deux réseaux pourraient évoluer vers une plus grande harmonisation, qui tienne cependant compte de leurs différences; progressivement, il sera possible d'améliorer l'utilisation de ces deux instruments d'enquêtes scolaires pour développer et évaluer les politiques de prévention de l'usage de drogues⁵.

6. En ce qui concerne la recommandation spécifique sur les addictions comportementales facilitées par les technologies et pratiques en ligne, le Comité des Ministres informe l'Assemblée que les travaux actuels du Groupe Pompidou sur les enfants et les addictions sont de nature différente et sont essentiellement consacrés à l'élaboration de lignes directrices fondées sur des services intégrés pour les familles affectées par la consommation de drogues (par exemple, les travaux sur le rôle des pères consommateurs de drogues).

7. Le Comité des Ministres note que, conformément à son statut révisé, qui étend le champ de ses activités, le Groupe Pompidou a également entamé en 2023 un travail pionnier dans le domaine des nouvelles formes d'addiction, en créant un groupe d'experts spécifique. Dans le cadre des suites données aux décisions du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, le groupe d'experts a élaboré un rapport sur les risques et préjudices associés aux jeux d'argent et de hasard en ligne (déjà disponible); sur cette base, il travaille à l'élaboration de lignes directrices qui seront approuvées lors de la 94^e réunion des correspondants permanents du Groupe Pompidou (Naples, 30 mai 2024). Dans un deuxième temps, il est prévu que ces lignes directrices soient examinées avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), en vue de l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur la question des addictions en ligne.

8. Le Comité des Ministres souhaite également attirer l'attention sur le travail important et pertinent effectué par son Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et encourage le soutien que le CDENF peut apporter aux travaux du Groupe Pompidou en présentant la perspective des droits de l'enfant. La [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#), dans son objectif stratégique n° 2 sur «l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants», souligne les préoccupations croissantes concernant les difficultés liées à la santé mentale des enfants, qui comprennent les comportements addictifs, tels que l'utilisation excessive d'internet. En effet, il ressort de la consultation des enfants organisée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie que la prévention de la dépendance à l'environnement et aux technologies numériques, dont la réalité virtuelle, est un défi à relever d'urgence. Les enfants consultés ont demandé que les États offrent des services de soutien aux enfants et aux familles touchés par ces phénomènes.

9. En ce qui concerne les comportements addictifs chez les enfants facilités par les technologies et pratiques en ligne, le Comité des Ministres rappelle ses [Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#) et le [Manuel pour les décideurs politiques sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#). Le Manuel attire l'attention sur l'importance de comprendre les risques liés à l'intelligence artificielle (IA) (par exemple, à l'utilisation de l'IA pour produire des applications et des jouets très attrayants et potentiellement «addictifs»), soulignant la nécessité pour les États de mettre en place des systèmes pour garantir les droits des enfants à la protection et à la sécurité. Les Lignes directrices et le Manuel sont promus et actuellement utilisés dans le cadre de projets de coopération du Conseil de l'Europe.

5. Voir l'utilisation des enquêtes scolaires dans la planification et l'évaluation des politiques et de la prévention, résultats du «ESPAD-MedSPAD bridge project» de 2022, une publication conjointe du Groupe Pompidou et du Conseil italien de la recherche: <https://www.coe.int/fr/web/pompidou/mednet/medspad>.

10. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, et en vertu de son mandat, le CDENF prépare actuellement une étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité dans les États membres du Conseil de l'Europe, qui devrait être finalisée en 2024. Suivant une approche fondée sur les droits humains, cette étude évaluera comment les États membres garantissent actuellement l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité, ce qui est particulièrement important pour les enfants présentant des comportements addictifs, et identifiera les risques et les obstacles à l'accès aux services de santé mentale ainsi que les pratiques prometteuses en vue de formuler des recommandations sur la façon dont les États membres peuvent relever les défis rencontrés dans ce contexte. Le Comité des Ministres invite le CDENF à garder à l'esprit, le cas échéant, le paragraphe 5 de la recommandation de l'Assemblée lors de la réalisation de ces travaux.